



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

Tenue le mardi 14 juillet 2020 à 19 h

à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers, Sébastien Rémillard, Marc-André Laberge, Éric Payette, Yves Métras, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Douglas Brooks.

Sont absents :

M. le conseiller Michel Vaillancourt

M. le conseiller Vincent Meloche

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

188-07-2020

Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h*

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge

**APPUYÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

189-07-2020

Mesures préventives et obligatoires rattachées à la COVID-19

**ATTENDU QUE** l'affluence saisonnière résulte en une augmentation significative de la population fréquentant les lieux publics et les commerces sur le territoire de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** depuis l'annonce de mesures de déconfinement faite par le gouvernement du Québec, un relâchement important des mesures préventives est remarqué, comme partout ailleurs au Québec ;

**ATTENDU QU'**à la demande de plusieurs commerçants(tes) et citoyens concernés qui craignent pour la santé et la sécurité publique, il convient d'adopter des mesures visant à assurer le respect, la protection et la sécurité de toutes et de tous dans des lieux publics intérieurs ;

**ATTENDU QU'**il convient de tout mettre en œuvre afin d'éviter une propagation probable et rapide de la COVID-19 ;

**ATTENDU QU'**il y va de la santé physique de chacune et de chacun des contribuables, de même que de la santé et de la vitalité économique de nos commerçantes et commerçants et qu'il est raisonnable et sensé de limiter la propagation du virus Covid-19 ;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**APPUYÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**ET RÉSOLU** que ce Conseil impose le port obligatoire d'un couvre-visage dans tous les lieux publics fermés ;

Adoptée à l'unanimité.

190-07-2020

Demande d'appui auprès de la MRC du Haut-St-Laurent en lien avec le respect des exigences liées à la Covid-19 et leur gestion par les instances du gouvernement du Québec.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Franklin désire avoir l'appui de la MRC du Haut-St-Laurent en lien avec le respect des exigences liées à la Covid-19 et leur gestion par les instances provinciales ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Franklin est d'avis de responsabiliser les citoyens et non les entreprises afin d'assurer l'application du port du masque obligatoire dans les lieux publics fermés ;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Franklin est d'avis que les instances gouvernementales provinciales pertinentes accordent une attention particulière aux comportements des citoyens et mettent en application des moyens plus coercitifs pour corriger les comportements ne respectant pas les exigences liées à la Covid-19 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Franklin souhaite une plus grande présence des cadets de la Sécurité du Québec sur le territoire afin d'assurer une patrouille quotidienne et de répondre aux questions des citoyens et des commerçants ;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**APPUYÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil demande l'appui de la MRC du Haut-St-Laurent en lien avec le respect des exigences liées à la Covid-19 et leur gestion par les instances du gouvernement du Québec.

**ET QUE** ce Conseil demande également à la Sureté du Québec d'assurer une plus grande présence des cadets sur le territoire lors de patrouilles quotidiennes et de répondre aux questions et préoccupations des citoyens et des commerçants.

Adoptée à l'unanimité.

191-07-2020

**Continuation de la tenue des conseils municipaux à huis clos**

**ATTENDU QUE** la tenue des conseils municipaux à l'Hôtel de ville à huis clos ;  
**ATTENDU QUE** l'Hôtel de ville dispose d'une salle du conseil ne pouvant accommoder qu'un nombre très restreint de personnes conformément aux dispositions gouvernementales en lien avec la Covid-19 ;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**APPUYÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**ET RÉSOLU** de poursuivre les séances des conseils municipaux à huis clos jusqu'à nouvel ordre et conformément aux exigences en lien avec la Covid-19.

Adoptée à l'unanimité.

192-07-2020

**Levée de la séance**

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée. Il est 20h.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 14 juillet 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

  
\_\_\_\_\_  
Monsieur Douglas Brooks,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier